

GUIDE DE RENSEIGNEMENTS

# CAMP DE JOUR

ÉTÉ ET RELÂCHE



# Notre musée, notre histoire et notre mission

depuis 1990

Située au cœur du vieux Cap-Rouge, la Maison Léon-Provancher est un musée unique en son genre, dédié à l'éducation scientifique et à la découverte du milieu naturel.

La Maison Léon-Provancher est le seul musée à vocation scientifique agréé par le MCCQ dans la grande région de Québec.

Depuis plus de 30 ans, notre organisme accueille les jeunes de 3 à 12 ans de la région de Québec pour des expériences enrichissantes qui éveillent leur curiosité et leur émerveillement.

Experts en sciences naturelles, nous proposons des camps de jour inoubliables, tant à la Relâche qu'en été.

Ces camps combinent expérimentation scientifique, défis ludiques, bricolages créatifs, sorties en nature et bien plus encore! Offrant un encadrement attentionné et limité à 40 participants par semaine, nous assurons une expérience de qualité dans un cadre patrimonial exceptionnel.

Notre mission : favoriser l'apprentissage par l'expérimentation et le contact avec la nature afin de valoriser et démocratiser les sciences.

La qualité exceptionnelle de nos camps repose sur plusieurs piliers : une équipe passionnée composée de vulgarisateurs scientifiques expérimentés, un milieu unique, un nombre restreint de participants pour un encadrement personnalisé, et une programmation riche et variée.

Chaque détail est pensé pour offrir aux enfants une expérience unique et mémorable.



1992



2007



2012

# Règles et information

## Camp d'été



### Objets de valeur et cellulaire

Les participants sont invités à n'apporter aucun objet de valeur (ou de valeur sentimentale) au camp. La Maison Léon-Provancher n'est pas responsable des pertes, des bris ou des vols.

L'utilisation du cellulaire sera interdite pendant les heures de camp. Ainsi, nous croyons qu'il est préférable pour ceux et celles qui en possèdent un de ne pas l'apporter au camp. En cas d'urgence, l'équipe d'animation sera en mesure de faire des appels.

### Tenue

Vous êtes encouragés à fournir à votre enfant des **vêtements de rechange** qui inclut des bas, sous-vêtements, chandails et pantalons. Le port d'un **chapeau ou d'une casquette** sera obligatoire lorsque les jeunes seront à l'extérieur.

La majorité de nos animations ayant lieu à l'extérieur, nous recommandons vivement le port de **chaussures confortables et adaptées**. À noter que certaines activités se déroulent à l'extérieur du parc Provancher et peuvent nécessiter des marches d'environ 1 km.

Nous prévoyons des sorties à l'extérieur même en **cas de pluie**, des bottes ou chaussures adaptées sont recommandées ainsi que le port d'un manteau imperméable. Il est aussi important de fournir un manteau ou chandail à votre enfant lors de journées plus froides.

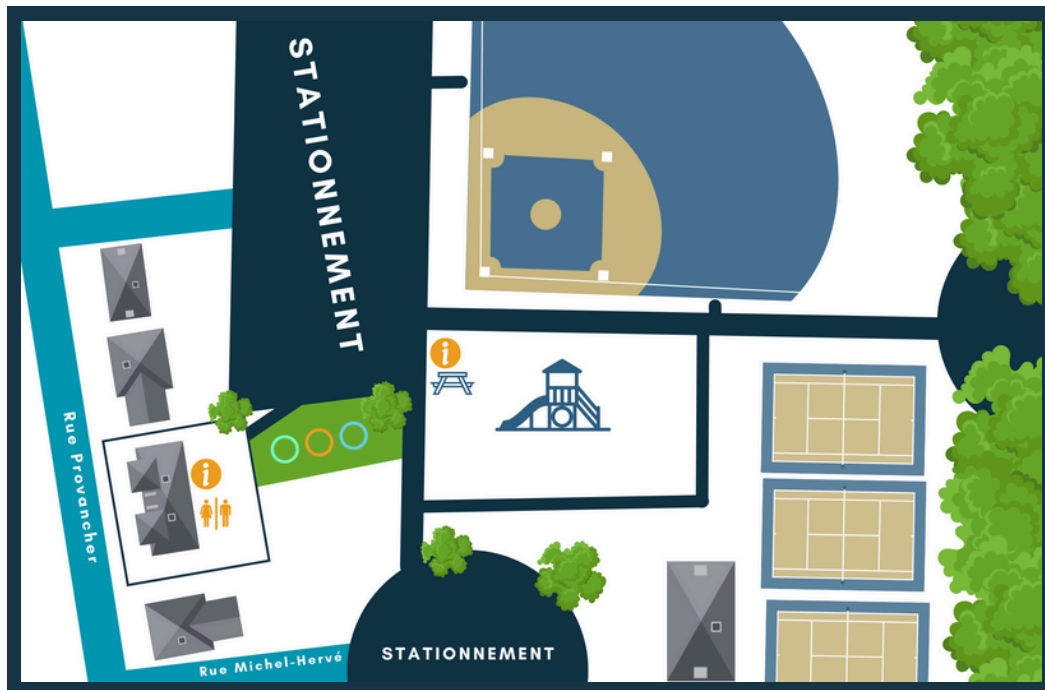
### Bouteille d'eau et crème solaire

Nous vous demandons de fournir de la **crème solaire** à votre enfant. Tous les participants devront **obligatoirement** en appliquer avant les sorties à l'extérieur. Si votre enfant n'est pas en mesure d'appliquer sa crème solaire de manière autonome, nous vous demandons de prioriser un applicateur en aérosol.

Il est fortement recommandé aux participants d'apporter leur **bouteille réutilisable** et de bien l'identifier. Un abreuvoir est accessible au sous-sol afin de les remplir.


# Arrivée et départ

## Camp d'été



 Lieux d'accueil pour l'arrivée et le départ\*

 Dépôts des sacs à dos et boîtes à lunch selon les groupes \*\*

 Salles de bain situées à l'étage principale du musée et au sous-sol

\*Le service de garde et l'accueil se déroulent en tout temps au **parc Provancher** lorsque la température le permet. En cas de pluie, les sacs à dos doivent être déposés au sous-sol. De ce cas, le service de garde se tiendra aussi au sous-sol entre 7h30 et 8h30 ainsi qu'entre 17h et 17h30. En dehors de ces heures, les enfants seront invités à se rendre à l'étage principal.

\*\*L'animateur-trice présent.e lors du service de garde pourrait vous demander d'aller porter les sacs à dos directement au sous-sol si la température est trop élevée pour assurer une conservation optimale des boîtes à lunch.

## Objets perdus

Merci de bien vouloir identifier l'ensemble des objets de vos enfants.

Les objets perdus seront conservés 14 jours après la dernière journée de camp. Après ce délai, les objets seront remis au Mouvement d'aide à la Communauté de Cap-Rouge. Les personnes dont les objets étaient identifiés seront contactés directement par téléphone ou courriel, mais bénéficieront aussi de 14 jours pour venir récupérer les objets.

# Informations générales

## Repas

Les participantes et participants doivent apporter un **repas froid ou qui n'a pas à être réchauffé (Thermos)**. Ils n'auront pas accès à un four à micro-ondes. Nous vous demandons de bien identifier la boîte à lunch de votre enfant.

Les participantes et participants auront **2 pauses-collation** par jour. La plupart du temps, celles-ci se prendront à l'extérieur pendant l'été. Nous vous remercions de fournir des collations qui se transportent bien et qui ne contiennent pas de noix ou arachides.

## Retard et absence

Si vous prévoyez arriver après 9 h, ou si votre enfant doit s'absenter du camp pour une journée complète ou une demi-journée, veuillez communiquer avec un ou une membre de l'équipe le plus rapidement possible.

À moins d'exception, nous vous demandons de ne pas venir chercher votre enfant avant la fin de la journée sans avertissement.



## Service de garde

Le service de garde est offert moyennant des frais supplémentaires, que vous pouvez ajouter pour des journées spécifiques ou pour une semaine complète. Il est disponible de 7h30 à 9h le matin et de 16h à 17h30 en fin de journée. Aucune charge supplémentaire ne s'applique pour les arrivées entre 8h45 et 9h.

Ce service, qui consiste en **une période de jeux libres**, peut être ajouté ou annulé à tout moment selon vos besoins.

Des frais de retard seront appliqués pour les départs après 17h30.

## En cas d'urgence

En cas de situation d'urgence durant la journée, les répondants principaux seront avisés en priorité. Si nous ne parvenons pas à les joindre, nous contacterons les personnes inscrites comme contacts d'urgence sur la plateforme Qidigo.

Lors d'une sortie à plus de 500 m de la Maison Léon-Provancher, un membre de l'équipe est toujours présent sur place avec un véhicule. Les parents seront immédiatement contactés en cas d'urgence, et les mesures nécessaires seront prises en conséquence.

Un rapport sera rempli systématiquement lors d'un incident. Une copie sera envoyée aux parents ainsi qu'à la Ville de Québec si l'incident a lieu sur son territoire.

Si vous avez une urgence et que vous devez joindre l'équipe durant la journée, consultez le courriel de confirmation qui vous a été envoyé une semaine avant le début du camp pour voir les coordonnées de l'équipe.

Une personne sera présente dans les bureaux du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h et peut être rejointe au 418-650-7785.

Prenez note que les membres de l'équipe de La Maison Léon-Provancher sont formés en premiers soins.



## **Allergies, maladies et besoins particuliers**

Notre politique interne vise à assurer un environnement sécuritaire, inclusif et adapté aux besoins de tous les enfants. Nous accordons une attention particulière aux allergies, aux conditions médicales spécifiques et aux besoins particuliers. Nous favorisons ainsi une prise en charge proactive et bienveillante pour garantir le bien-être et la sécurité de chacun.

**Il est de la responsabilité des parents de déclarer toutes les allergies, conditions médicales et besoins particuliers de leur enfant dans le dossier Amilia avant le début du camp.** Ces informations sont essentielles pour nous permettre d'assurer la sécurité et le bien-être de chaque enfant.

## **Allergies**

Lorsque votre enfant a une allergie nécessitant l'utilisation d'un *EpiPen*, celui-ci devra être remis au responsable du camp au début de chaque semaine ou journée. Alternativement, l'*EpiPen* peut être porté en tout temps par l'enfant pour garantir une intervention rapide en cas de besoin.

Bien que nous demandons la collaboration de tous les parents, il est impossible de garantir que notre camp sera 100% sans noix ou arachides.

## Besoins particuliers

Il est de la responsabilité des parents d'informer l'équipe du camp des besoins particuliers de leur enfant afin de garantir la meilleure expérience possible pour celui-ci. Le camp souhaite accueillir tous les enfants sans discrimination et offrir un environnement inclusif. Cependant, il est essentiel de recevoir ces informations à l'inscription pour évaluer si notre camp peut convenir à votre enfant.

Si votre enfant nécessite un suivi ou un accompagnement personnalisé, il est important de contacter notre équipe dès que possible afin de mettre en place les mesures nécessaires. Des demandes d'accompagnateurs supplémentaires peuvent être effectuées en collaboration avec la Ville de Québec, mais les délais de réponse pourraient compromettre leur mise en place à temps et ne sont pas garantis.

Bien que notre lieu d'animation soit accrédité Kéroul, des limitations peuvent survenir, il sera donc important de discuter avec l'équipe afin de voir comment notre camp peut convenir à votre enfant.

Si la signature d'un document du CIUSSS est requise dans le cadre du programme en loisir adapté, la demande doit obligatoirement être déposée au moment de l'inscription. À défaut de cela, les responsables du camp pourraient refuser de signer le document. Nous ne garantissons pas que notre camp rencontre les critères du CIUSSS.

*"Les enfants aux besoins particuliers présentent des caractéristiques variées. Cela peut comprendre les enfants qui ont un trouble du développement (ex. : syndrome de Gilles de la Tourette, trouble du spectre de l'autisme), un trouble du déficit de l'attention (TDA/H) de même que les enfants qui ont un trouble de langage ou un trouble d'apprentissage, comme le trouble développemental du langage ou la dyspraxie."*

source: Naître et Grandir

## Maladies

Conformément à nos politiques, un enfant présentant des symptômes de fièvre, une maladie contagieuse suspectée ou étant trop mal en point pour suivre son groupe devra être récupéré dans un délai raisonnable. Si le parent ne peut se déplacer, il devra mandater une personne de son entourage.

En cas de maladie contagieuse, une autorisation médicale écrite pourrait être requise pour permettre le retour de l'enfant au camp. Ces mesures visent à garantir la sécurité et le bien-être de tous les participants.

Nous vous demandons d'avertir l'équipe, si vous découvrez la présence de poux chez votre enfant.

Nous faisons confiance au bon sens des parents pour veiller au bien-être de leur enfant, des autres participants et de l'équipe de la Maison Léon-Provancher.

# Comportement et discipline

## **Vision**

Dans notre camp, nous privilégions une approche disciplinaire fondée sur la bienveillance et le respect de tous. La violence, sous toutes ses formes, n'est aucunement tolérée. Une politique claire est en place pour encadrer nos interventions et assurer un environnement sécuritaire, harmonieux et inclusif pour tous les enfants.

## **Politique disciplinaire**

En cas de comportement inapproprié, les mesures suivantes seront appliquées :

**Premier avertissement :** Un avertissement verbal sera donné à l'enfant et aux parents.

**Deuxième avertissement :** Un avertissement écrit sera remis aux parents.

**Troisième avertissement :** L'enfant sera expulsé pour la session\* complète du camp.

Ces étapes visent à corriger les comportements problématiques tout en maintenant un cadre sécurisant et respectueux pour tous les participants. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'expulsion.

## **Comportement**

Tous les matins lors du grand rassemblement notre équipe répétera notre code de vie qui repose sur trois grands principes:

Le respect des règles et des consignes de l'équipe d'animation;

Le respect des autres participantes, participants et de l'équipe;

Le respect des lieux, de la nature et du matériel utilisé.

*\*Une session correspond à une journée ou une semaine selon la nature de l'inscription*

En tout temps, un seul avertissement sera donné en cas de comportement **violent ou en cas d'intimidation**. En cas de récidive, un retrait immédiat sera appliqué, le délai et la date de retour, s'il y a lieu, seront décidés par l'équipe en discussion avec les parents. La qualification d'un comportement comme violent sera déterminée selon le bon jugement de l'équipe de La Maison Léon-Provancher.

## **Intimidation**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Source : Loi sur l'instruction publique, art. 13

En accord avec la loi, nous considérons l'intimidation comme :

- des comportements, des mots ou des gestes répétitifs;
- qui isolent ou font du mal et qui créent un sentiment d'impuissance;
- où la personne ou le groupe qui pose les gestes est en position de force.

## **Définition de violence**

« La violence est une utilisation de la force contre quelqu'un. Elle peut être verbale ou écrite, physique, psychologique ou sexuelle. La force peut être exercée contre la personne elle-même ou contre ses biens. Tout comme l'intimidation, la violence fait du mal à ses victimes et crée un sentiment d'impuissance. »

Source : L'intimidation et la violence à l'école

Nous considérons qu'il y a violence lorsqu'une personne:

- Blesse ou menace de blesser quelqu'un intentionnellement. Atteint quelqu'un dans son intégrité physique. Ex. : Frapper, pousser, bousculer, mordre.
- Attaque l'estime de soi de quelqu'un. Détruit l'équilibre psychologique d'une autre personne. Ex. : Dénigrer, ignorer, mépriser, humilier.
- Attaque ou menace verbalement. Humilie par un message méprisant, agressif ou intimidant. Ex. : Faire du chantage, donner des ordres, interdire, menacer d'agression physique.

Ces lignes directrices s'appliquent aux jeunes participants, aux membres du personnel, aux bénévoles ainsi qu'aux parents.